

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 JUIN 2021 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - GARRIGUES Florian- LAHMANES-Philippe - MIARD Guy — SALOMON Florence

Absent excusé : M NIER Cédric a donné procuration à M LAHMANES-Philippe

Ordre du jour : - Organisation de la mobilité
- AOT pour l'auberge
- Questions diverses

1/ Organisation de la mobilité.

Monsieur le Maire expose :

La loi n°2019-1428 du 24/12/2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'intégralité du territoire national en s'appuyant sur les intercommunalités et les régions. Elle a pour objectif une meilleure coordination des acteurs de la mobilité afin de proposer une offre de services cohérente à l'échelle du territoire.

Le Conseil Communautaire a décidé d'enclencher la procédure de transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » au titre des compétences facultatives de la CCM et de ne pas demander de se substituer à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité.

2/ AOT auberge

Suite à la défaillance du précédent exploitant, les délais réglementaires pour lancer un appel d'offres étant trop long pour permettre une ouverture cet été, il est décidé de proposer une AOT (autorisation d'occupation temporaire) de 6 mois, permettant de mettre en place l'appel d'offre, l'équipement de l'auberge et les modifications comptables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité.

3/ Questions diverses

Philippe Lahmanes expose la question du stationnement intempestif notamment dans les chemins d'accès aux champs. Le maire explique qu'une chaine a été placée à Bon, le SIVOM a fait installer des clôtures le long des sentiers, le stationnement va être réglementé par le département ; Philippe demande si des signalisations à destination des randonneurs (déchets, toilettes, respect des cultures...) pourraient être envisagées.

La séance est levée à 21h30.

Mayres-Savel, le 07.06.2021

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

